

**Contrat de saillie de DOCKER DE TOSCANE**  
*Saison de monte 2019*

**ACHETEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Port : ..... Mail : .....

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète à la SC TALMA STALLIONS une saillie de DOCKER DE TOSCANE aux conditions suivantes :

**1) Frais techniques**

- 176,00 Euros TTC** (HT 160,00 Euros et TVA 10% 16,00 Euros) **en IA fraîche** au Haras de Talma
- 330,00 Euros TTC** (HT 300,00 Euros et TVA 10% 30,00 Euros) **en IA réfrigérée**

A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de *SC Talma Stallions* ou par virement bancaire\*

**2) Solde au poulain vivant**

- 0,00 Euros TTC** solde offert à l'achat d'une saillie d'un étalon confirmé : .....
- 605,00 Euros TTC** (HT 550,00 Euros et TVA 10% 55,00 Euros)

A régler à la naissance d'un poulain vivant, par chèque à l'ordre *SC TALMA STALLIONS* ou par virement bancaire\*.

\*Coordonnées bancaires : SC TALMA STALLIONS - 3 Talma - 08250 Grandpré  
IBAN : FR7610206084129838478883717 AGRIFRPP802

**CONDITIONS D'UTILISATION**

- 1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : .....
- 2) La jument sera inséminée dans le centre agréé de : .....
- Adresse : .....
- Tél : ..... Port : ..... Mail : .....
- 3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations, et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- 4) Les frais de pension, de suivi gynécologique, d'honoraires vétérinaires sont à la charge de l'acheteur et seront à régler au centre d'insémination avant le départ de la jument. L'acheteur passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.
- 5) Au Haras de Talma, le prix de saillie comprend l'utilisation de la semence fraîche pour la jument nommée ci-dessus.
- 6) Dans les autres centres, le prix de saillie comprend l'utilisation de la semence réfrigérée avec 3 envois compris. Les envois de semences réfrigérées supplémentaires seront facturés à l'acheteur 60€ HT par envoi.  
L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la réservation. Les commandes seront passées les lundis, mercredis et vendredis avant 11h auprès du **Haras de Talma (06.28.45.35.99)**.
- 7) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.
- 8) Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- 9) La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Fait en double exemplaire le ....., à .....

Vendeur

Acheteur

SC TALMA STALLIONS